

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épidémies Question écrite n° 68901

Texte de la question

M. Pierre Lellouche interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour endiguer l'épidémie d'ebola et sur ce qu'il compte faire pour mobiliser l'Union européenne. Lors de la séance de questions au Gouvernement du mercredi 22 octobre 2014, il a alerté le Gouvernement sur le manque de réponse apportée par l'Union européenne à la grave crise d'ebola en cours de propagation. Lors de cette séance, la secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie s'est félicitée de l'action menée par le ministre des affaires étrangères et l'Union européenne en ces termes : « Vous dites M. Lellouche, que la montagne a accouché d'une souris, mais cela n'est pas vrai. Il était indispensable de nommer un coordinateur européen, afin de coordonner, au niveau national et international, les forces et les moyens européens qui ont été annoncés ». Huit jours plus tard, dans une interview au journal Le Monde, Jean-François Delfraissy, coordinateur auprès du Premier ministre des actions de la France contre l'épidémie de fièvre ebola, jugeait l'action de l'Union européenne en ces termes : « En dehors de la recherche, il manque une cohérence européenne, même si un « M. Ebola » vient d'être désigné par la Commission. Il n'y a pas de mobilisation européenne ». Alors qui croire ? La secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie, qui juge l'action européenne suffisante ou le professeur Jean-François Delfraissy, président de l'institut de microbiologie et des maladies infectieuses d'Aviesan et coordinateur auprès du Premier ministre des actions de la France contre l'épidémie de fièvre Ebola, qui lui juge qu'« il n'y a pas de mobilisation européenne » ? Bon nombre d'experts, français et étrangers, ont le sentiment que l'Union européenne n'a pas pris conscience du danger que représente le virus ebola et qu'elle n'emploie pas les moyens suffisants pour combattre la propagation du virus. Il demande une nouvelle fois au Gouvernement d'intervenir auprès de l'Union européenne pour que cette dernière se mobilise enfin. Enfin, il en profite pour rappeler que la ministre de la santé étant présente dans l'hémicycle le 22 octobre 2014, il eût été fort appréciable d'avoir son sentiment sur le sujet. Sans vouloir mettre en cause les compétences de Mme Annick Girardin, il est quand même curieux que la ministre de la santé cède sa place à la secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie, il lui semblait pourtant que ce sujet relevait pleinement de ses attributions et la dangerosité du phénomène implique une mobilisation totale et constante du ministère de la santé.

Texte de la réponse

L'Union européenne est largement mobilisée en réponse à l'épidémie Ebola. A ce jour, les engagements financiers européens dépassent 1,2 Md€ dont plus de 430 M€ provenant de la Commission européenne et plus de 110 millions d'euros à titre bilatéral. L'aide apportée par l'Union européenne couvre principalement à ce stade la réponse urgente à la crise, en particulier les capacités de traitement des malades sur le terrain, les efforts dans le domaine de la recherche (vaccin et traitements), ou encore la sécurité alimentaire. Par ailleurs, le mécanisme de coordination européen de prise en charge des personnels de santé infectés par le virus Ebola est désormais en place. A plus long terme, la problématique de la reconstruction des pays touchés et en premier lieu du renforcement de leurs systèmes de santé, constituera le défi principal à relever une fois passée la phase aiguë de la crise. L'Union européenne aura une contribution majeure à apporter à cet égard. Elle prévoit

d'organiser dans le courant du premier semestre 2015 une conférence internationale de haut niveau sur cet enjeu. L'effort de reconstruction dans la région en matière de santé devra viser la mise en place de systèmes plus solides et plus résilients face à ce type de crises sanitaires, sur la base des enseignements tirés de la réponse à l'épidémie Ebola. Une attention particulière devra être portée aux capacités de veille sanitaire, de formation des personnels médicaux, d'organisation territoriale des services de santé, de coopération régionale mais aussi de prévention à travers des activités et des campagnes de sensibilisation ciblées. Au plan européen, il conviendra également d'avancer dans la mise en place de mécanismes permettant le déploiement d'une riposte sanitaire européenne rapide. Cette crise nécessite une mobilisation d'urgence d'une ampleur inédite dans le domaine sanitaire. Les dimensions sanitaires et internationales de ce dossier complexe nécessitent un travail interministériel important (santé, développement, affaires étrangères, affaires européennes, défense). C'est le sens de la mise en place de l'équipe interministérielle qui a été réunie autour du professeur Delfraissy et de l'ambassadrice chargée de la lutte contre Ebola. Dans ce contexte, la solidarité et la complémentarité des membres du gouvernement a été sans faille, comme ce fut par exemple le cas lors de la réunion de haut niveau de mobilisation européenne, qui s'est tenue à Bruxelles le 15 septembre dernier, et à laquelle la ministre chargée de la santé et la secrétaire d'Etat chargée du développement ont représenté, conjointement, la France.

Données clés

Auteur: M. Pierre Lellouche

Circonscription: Paris (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 68901

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires étrangères Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>11 novembre 2014</u>, page 9391 Réponse publiée au JO le : <u>13 janvier 2015</u>, page 163